

Iran : Un salaire minimum de 250 euros en 2024, c'est toujours plus de pauvreté et de misère

Déclaration du Syndicat des travailleurs/euses de la compagnie d'autobus de Téhéran et sa banlieue



D'après la résolution du Conseil suprême du travail, le salaire minimum augmenterait de 35,3% entre 2023 et 2024. Selon Sulat Mortazavi, le ministre du Travail, la rémunération minimum globale sera de 250 euros par mois en 2024.

Les soi-disant représentants des salarié.es au Conseil suprême du travail, affirment que cette augmentation du salaire minimum a été validée sans leur signature. Alors que ces "représentants syndicaux" avaient admis que le coût de la vie était de 514 euros par mois, ils avaient néanmoins proposé pour 2024 un salaire minimum mensuel de 382 euros, soit 25 % inférieur.

Le résultat est que, malgré l'inflation galopante et l'augmentation astronomique du coût de la vie, même 670 à 900 euros ne suffisent plus pour une famille de quatre personnes. Des millions de travailleurs doivent vivre avec des salaires trois fois inférieurs au seuil de pauvreté, ce qui n'est en aucun cas soutenable.

Le salaire minimum est déterminé chaque année par le Conseil suprême du travail, qui se compose de 9 à 10 représentants du gouvernement, des employeurs et de soi-disant représentants des travailleurs.

Au nom du tripartisme et sous prétexte que les travailleurs participent à la détermination du coût de leurs moyens de subsistance, les décisions anti-ouvrières du gouvernement et des employeurs sont imposées aux salarié.es dans le cadre de ce dispositif. Celui-ci et ces délégués fantoches, privent les travailleurs/euses de toute possibilité de s'opposer à la décision du Conseil suprême du travail. Résultat, le système capitaliste est plus fort d'année en année, et les salarié.es plus pauvres. En fait, ce Conseil suprême du travail tire vers la ruine des millions de travailleurs/euses au début de chaque année.

Pour nous, le Conseil suprême, n'est rien d'autre qu'une institution mensongère. Dans ce Conseil, les personnes représentant les travailleurs/euses n'ont aucun pouvoir de négociation, ils n'y sont présents que pour cautionner des décisions imposées.

Même s'ils avaient un pouvoir de négociation, le vote final appartiendrait de toute façon à la majorité des membres : si les représentants du gouvernement (le plus grand employeur du pays) et les représentants des organisations patronales privées ainsi que la chambre de commerce s'entendent sur un faible pourcentage d'augmentation des salaires, l'avis des faux représentants du travail n'a aucune valeur. Néanmoins ce Conseil fixe à sa convenance le montant du salaire

minimum et l'impose aux salarié.es au nom du principe du tripartisme.

Les "représentants du travail" n'ont aucun pouvoir indépendant. Le gouvernement et les autres employeurs savent très bien qu'ils n'ont pas le soutien du peuple et des travailleurs qu'ils sont censés représenter. Ces représentants sont entrés dans ce Conseil grâce à des pots-de-vin et avec le soutien total du système. Ils ne disposent en conséquence d'aucune indépendance envers celui-ci.

Ils ne veulent pas recourir au pouvoir des travailleurs/euses, qui est celui de la rue, des manifestations et des grèves, contre les décisions anti-ouvrières du Conseil suprême des travailleurs,

Par conséquent, le Conseil Suprême fait traîner en longueur ses travaux principalement pour maintenir l'apparence de ces réunions, et finalement, dans les derniers moments de l'année, il annonce sa décision anti-ouvrière à la population.

Le Conseil agit ainsi dans le but de montrer à la population que les "représentants du travail" étaient tous présents lors de ces réunions pour défendre les droits des travailleurs, et que ceux-ci ont participé à la décision du pourcentage d'augmentation du salaire minimum. Le but de cette manœuvre est de mieux pouvoir réduire au silence les travailleurs/euses en cas de mobilisations dans la rue.

Reste à comprendre pourquoi des travailleurs et des dizaines de millions de familles de travailleurs laissent leur sort entre les mains de ces représentants.

Le syndicat des travailleurs de la compagnie de bus de Téhéran et de sa banlieue (Vahed) condamne la fixation du salaire minimum à 247 euros par mois.

Il la considère comme inacceptable, et comme une attaque éhontée contre la vie, le corps et l'âme des travailleurs/euses et de leurs familles.

La seule façon de faire face à cette attaque contre les moyens de subsistance et la vie des travailleurs/euses de notre pays est l'unité, la mobilisation et la constitution d'organisations indépendantes.

La solution, c'est l'unité et l'organisation des travailleurs/euses !

Le 19 mars 2024

[Cliquer ici](#) pour la version persane.

<https://t.me/vahedsyndica/5731>